

Après le maire du Fugeret, son frère à son tour mis en examen

Nouveau rebondissement dans l'affaire qui oppose un habitant de la commune du Fugeret Roger Fantei au maire de la commune André Pesce et au président de la société de chasse Jean-Louis Pesce qui est aussi le frère du maire. Une inimitié qui remonte à 2004 et qui débute par un refus de permis de construire (La Provence du 25 février dernier). Dans cette affaire, la partie civile avait déposé plainte après qu'un fichier de police "Stic" concernant le plaignant, s'est trouvé dans les mains du maire et du président de la société de chasse. Ce fichier a été obtenu après utilisation du code d'un fonctionnai-

re du SRPJ de Nice, aujourd'hui à la retraite. Après la mise en examen du maire du Fugeret pour recel d'un fichier "Stic", c'est Jean-Louis Pesce qui l'est à son tour par le tribunal en date du 16 juillet dernier pour "recel de biens provenant de la violation du secret professionnel".

"Je note que l'étau judiciaire se resserre sur toutes les personnes visées initialement dans ma plainte avec constitution de partie civile. Les autorités locales et leur proche entourage qui pensaient sûrement pouvoir jouir d'une certaine impunité, savent désormais qu'ils ne sont pas au-dessus des lois ! C'est la première satisfaction de mon client

qui a été mis injustement à rude épreuve dans ce village par les uns et par les autres... A la fin de cette instruction fort bien menée par le magistrat en charge de ce dossier, le principe de l'égalité devant la loi est donc en voie d'être préservé. Mais pour la partie civile que je représente, le combat pour la justice se poursuit avec une grande détermination afin que chacun dans cette affaire assume enfin ses responsabilités devant le tribunal qui jugera dans les mois à venir cette affaire", a commenté Me Sylvain Pont, avocat au barreau de Nice et conseil de M. Roger Fantei.

Roberto FIGAROLI